



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Envoyé en préfecture le 03/07/2019  
Reçu en préfecture le 03/07/2019  
Affiché le  
ID : 029-212901714-20190627-D4\_CM20190627-DE

## Commune de PLOMEUR

### EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2019

N° acte : 2019 – D 4 – CM 27.06.2019

Classification : 7.5 - Subventions

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 19 juin 2019

Présents : MM. les Conseillers en exercice, à l'exception de : HELIAS Patrice (procuration BERROU Gaëlle), TOULEMONT Alain (procuration STEPHAN Nelly), TIRILLY Catherine (procuration CRÉDOU Ronan), BOUNIER Yannick (procuration DAOULAS Stéphane), HENAFF Laëtitia (procuration LAPPART Linda), SCAON Marie-Pierre (procuration RIVIERE Yvonne), STEPHAN Patrick (procuration ANDRO Hubert), CHOSSEC Adeline (procuration LE FLOC'H Jean-Yves).

Absent : L'HELGOUALC'H Alan.

Monsieur COQUELIN Olivier a été élu secrétaire.

#### OBJET : Subvention pour séjour en colonie de vacances

Sur proposition du Maire,  
Le conseil municipal,

- **DÉCIDE** d'accorder en 2019, aux familles résidant dans la commune, une subvention de trente euros (30,00 €) par enfant pour le séjour en colonie ou camp de vacances.

Un certificat de présence de l'enfant en colonie ou camp de vacances sera exigé à l'appui du règlement.

Par ailleurs, il est précisé que les familles ayant déjà obtenu en cours d'année une subvention pour classe de neige, voyage éducatif ou autres ne sont pas concernées par cette attribution.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6574.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Ronan CRÉDOU

